

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts - Ré-insertion des chômeurs, le canton de Vaud pourrait-il s'inspirer du modèle à succès de celui de St-Gall ?

Rappel

Le canton de St-Gall a établi un programme de réinsertion des chômeurs particulièrement intéressant. Instauré en 2005 pour les jeunes de 18 à 24 ans, il a été étendu aux chômeurs de 50-60 ans dès 2008 et un essai pilote est en cours pour les 61-62 ans. Un troisième groupe visé est celui de personnes n'ayant plus eu de contrat de travail depuis plus de douze mois — exemple femmes au foyer ayant un changement dans leur vie familiale. Actuellement, le plus grand groupe est celui des 50-60 ans.

Le programme consiste à former un tandem entre un chômeur et un mentor bénévole. Le programme est facultatif, sans conséquence sur l'assurance chômage pour ceux qui n'en veulent pas. Ce sont les Offices régionaux de placement (ORP) qui signalent l'existence du programme aux chômeurs.

En cas d'intérêt du chômeur, les buts de la collaboration sont définis entre le responsable du programme, le futur mentor et le futur mentoré. Au début, un état de la situation du chômeur est fait, notamment son parcours, les éléments à améliorer, les besoins de formation éventuels, etc.

Le programme est prévu sur quatre mois avec des contacts fréquents entre le mentor et le mentoré. Le mentor fait profiter le mentoré de son expérience pour optimiser son dossier de candidature, lui signaler des ouvertures de postes qu'il n'aurait pas vu, élargir son champ de recherches, lui ouvrir son réseau, lui donner des conseils pour se présenter, etc.

Depuis son instauration, environ six cents tandems ont été établis à St-Gall avec 65% de réussite. Les cantons de Schaffhouse, Bâle-Campagne et Argovie ont repris cette idée.

Eviter de voir le chômage s'installer est une préoccupation constante des autorités. Avoir un regard attentif sur les solutions qui fonctionnent ailleurs n'est pas à négliger, c'est pourquoi je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- A-t-il connaissance de la démarche st-galloise ?*
- Estime-t-il qu'elle soit judicieuse à expérimenter dans le canton ?*
- Dans l'affirmative, quelle serait la procédure à mettre en place ?*

Souhaite développer.

*(Signé) Catherine Labouchère
et 29 cosignataires*

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat tient à rappeler en préambule que ses services s'efforcent de manière constante d'examiner et d'évaluer de nouvelles solutions et des mesures innovantes pour aider les demandeurs d'emploi à se réinsérer sur le marché du travail de manière rapide et durable. Dans ce contexte – et comme il a déjà eu l'occasion de le dire –, l'action de l'Etat s'est focalisée de longue date sur la situation des personnes les plus fragilisées, à savoir les jeunes bien entendu, mais également les seniors, pour lesquels le risque de chômage de longue durée et l'arrivée en fin de droit sont les plus importants. Bien qu'un certain nombre de mesures spécifiques aient d'ores et déjà été mises en œuvre pour ces publics, le Conseil d'Etat n'entend se priver d'aucun instrument pour agir sur les besoins spécifiques de ces catégories de demandeurs d'emploi et s'inspirera volontiers de programmes inédits, expérimentés et mis en place dans d'autres cantons romands ou alémaniques.

Question 1 : "A-t-il connaissance de la démarche st-galloise ?"

Le Conseil d'Etat a connaissance de la démarche mise en œuvre dans le canton de St-Gall, nommée " Programme mentorat Tandem ". Cette mesure, dont l'objectif est l'intégration rapide et la plus durable possible des demandeurs d'emploi sur le

marché du travail, consiste effectivement à former un tandem entre une personne demandeuse d'emploi volontaire et une personne bénévole (mentor), dotée d'une bonne expérience professionnelle. Le rôle du mentor consiste à accompagner, à encourager et à être la personne de confiance du demandeur d'emploi durant une période déterminée de 4 mois.

Selon les informations obtenues, ce programme a été mis en œuvre en plusieurs phases :

La première étape a été lancée en 2006 – sous le nom de Tandem 18plus – en faveur des jeunes de 18 à 24 ans qui rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Au 31 décembre 2017, ce sont 262 participants qui ont pu bénéficier de cette mesure, soit 24 jeunes en moyenne par année, pour un taux de sorties positives de 83%. Ces sorties positives ne correspondent pas uniquement aux retours à l'emploi, mais regroupent également des solutions d'insertion comme la formation, l'apprentissage, le gain intermédiaire, la création d'entreprise ou encore la sortie du dispositif de l'assurance chômage.

En 2008, le dispositif de mentorat a été étendu aux demandeurs d'emploi de 50 ans et plus. 64 participants en moyenne adhèrent volontairement au programme Tandem 50plus chaque année, pour un taux de sorties positives de 65%, soit une quarantaine de personnes.

Le dernier groupe cible à bénéficier du programme de mentorat est celui des demandeurs d'emploi libérés des conditions de cotisation, à savoir les personnes qui n'ont pu cotiser à l'assurance-chômage pour certains motifs et qui bénéficient d'une indemnité forfaitaire. Tandem Plus affiche un très bon taux de sorties positives de 87% pour un nombre de participants néanmoins très marginal de 8 personnes depuis 2012.

Question 2 : "Estime-t-il qu'elle soit judicieuse à expérimenter dans le canton ?"

L'expérience st-galloise est certainement intéressante et porteuse d'effets positifs, tant par les chiffres annoncés par le canton de St-Gall, que par sa forme originale. Toutefois, il convient d'examiner ces résultats avec circonspection puisque, comme il l'a été précisé préalablement, les sorties positives ne sont pas forcément liées à des reprises d'emplois et que les chiffres qui sont indiqués ne sont pas documentés. Par ailleurs, il convient de souligner et chacun en conviendra, qu'il s'agit d'une expérience très marginale – le nombre de personnes bénéficiaires chaque année et très limité – et qui repose intégralement sur le bénévolat des mentors et le volontariat des participants.

Par ailleurs, cette mesure est fondée sur une relation de confiance entre deux individus qui ne peut s'installer qu'après avoir trouvé un mentor qui "convienne" au cursus et au profil de la personne demandeuse d'emploi et que les deux interlocuteurs confirment leur souhait de s'engager dans cette relation de tandem. Par essence, ce programme n'est à priori possible que pour un nombre limité de demandeurs d'emploi.

Le Conseil d'Etat tient à rappeler qu'avec un nombre moyen de 25'000 demandeurs d'emploi – 11'000 à St-Gall – et une moyenne mensuelle de plus de 7'000 personnes activées dans les mesures du marché du travail, la politique publique de l'emploi du canton de Vaud ne peut qu'accessoirement se reposer sur une mesure fondée sur le bénévolat et sur la volonté du chômeur de s'engager dans une telle relation.

Réitérant néanmoins sa volonté de ne pas écarter toute nouvelle idée susceptible de participer à la réinsertion durable des demandeurs d'emploi, et, dans la mesure où cette proposition pourrait constituer un complément intéressant et original au catalogue de mesures mis à disposition des demandeurs d'emploi, le Conseil d'Etat considère qu'il n'est pas inutile de tenter l'expérience dans le canton de Vaud.

Question 3 : "Dans l'affirmative, quelle serait la procédure à mettre en place ?"

Afin d'expérimenter à son tour la démarche St-Galloise, le Service de l'emploi du canton de Vaud développe actuellement un programme pilote de mentorat dans le cadre d'un partenariat avec le Micro MBA en management entrepreneurial proposé par le Centre Patronal. Dès cet été, dix demandeurs d'emploi de plus de 50 ans pourront rejoindre volontairement le programme et ses cinq mentors bénévoles pour un accompagnement individualisé d'une durée de quatre mois. Cette expérience fera l'objet d'une évaluation. D'ici là et afin de ne pas retarder cette expérience, cette dernière débutera sur les bases indiquées, puis sera étendue en fonction du nombre de bénévoles recrutés.

En conclusion, le Conseil d'Etat tient à réaffirmer que l'intégration des jeunes et surtout la réinsertion des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sur le marché de l'emploi est un objectif majeur de cette législature et que dans cette perspective plusieurs mesures spécifiques ont d'ores et déjà été développées :

- Pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans, le canton de Vaud a mis en place à l'été 2017 un module qui leur est spécifiquement destiné. Ce module, qui s'intègre au dispositif de formation aux techniques de recherches d'emploi délivré à 4'500 demandeurs d'emploi chaque année, met l'accent sur l'identification des atouts et des freins des seniors pour permettre la levée de ces derniers.
- Au surplus, Atout'Age 50, mesure pilote lancée en octobre 2017, propose une alternance de coaching individuel et de cours collectifs pour les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. Elle travaille la stratégie du candidat et s'appuie sur des solutions individuelles adaptées. Un coaching renforçant la promotion des compétences personnelles et la confiance en soi contribue grandement au retour à l'emploi.
- Enfin, plus de 600 jeunes participent chaque année à un Semestre de Motivation avec un taux de placement moyen

de 65%. Au surplus, depuis 2016, la mesure SeMo Coaching offre un suivi personnalisé à 40 jeunes supplémentaires pour un taux de placement supérieur à 80%.

Enfin, quel que soit leur âge, les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de l'ensemble du dispositif de mesures du marché du travail mis en place par le canton. Une mesure telle que le programme de mentorat du canton de St-Gall peut donc être considérée comme un complément ou un soutien supplémentaire au dispositif existant.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 juin 2018.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean